

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC1019

présenté par

Mme Duby-Muller, rapporteure et M. Patrier-Leitus, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« et ».

II. – En conséquence, au début de la dernière phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« Dans ce cas, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel